
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

Affiché le 1^{er} juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	22
Nombre de votants	31

Les membres du conseil municipal de la commune du VAL D'HAZEY, légalement convoqués, le 21 juin 2022, se sont réunis à la mairie – salle du conseil, quartier d'Aubevoye, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe COLLAS, Maire, le 28 juin 2022.

Le secrétaire de séance était monsieur Jean-Marie LEJEUNE

A – AFFAIRES GENERALES

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2022

Le conseil municipal,

À la majorité pour et 2 abstentions (Madame MONOT et Madame MONOT ayant pouvoir de Monsieur LEVAIGNEUR)

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 mai 2022.

II – DEVOIEMENT DU CHEMIN DE HALAGE : ACQUISITIONS DE TERRAINS

Le conseil municipal,

Monsieur COLLAS a indiqué qu'il ne souhaitait pas prendre part au vote.

À la majorité pour, 1 contre (Madame ROUSSEL) et 3 abstentions (Madame MONOT et Madame MONOT ayant pouvoir de Messieurs TAGHERSOUT et LEVAIGNEUR)

DÉCIDE d'acquérir les parcelles cadastrées :

A - **AI 97**, d'une superficie de 7 765 m², appartenant aux Consorts CLAVIER, moyennant la somme de 7 765 €,

B- **AI 105** (nouveau numéro AI 270), d'une superficie de 267 m², appartenant à madame Martine LANGLOIS-MAHE, moyennant la somme de 267 €,

C - **AI 96** (nouveau numéro AI 268), d'une superficie de 75 m², appartenant à monsieur Bernard LE DILAVREC, moyennant la somme de 75 €,

D - **AI 104**, d'une superficie de 3 892 m², appartenant aux Consorts COLLAS, moyennant la somme de 3 892 €,

E - **AI 221, 224, 227, 230, 233 et 244** (nouveaux numéros AI 272, 274, 276, 278, 280 et 282), d'une superficie de 2 278 m², appartenant à monsieur et madame Etienne COLLAS, moyennant la somme de 2 278 €,

AUTORISE monsieur le maire ou monsieur le 1^{er} adjoint à signer les actes translatifs de propriété à intervenir avec les différents propriétaires ; étant précisé que les frais sont à la charge de l'acquéreur,

HABILITE Maître DAGUET, Notaire à Vernon à établir les actes de cession.

III – VENTE DE TERRAINS A LA SOCIETE CARRIERES DE VIGNATS

Le conseil municipal,

À la majorité pour, 2 contres (Madame ROUSSEL et Madame MONOT ayant pouvoir de Monsieur TAGHERSOUT) et 2 abstentions (Madame MONOT et Madame MONOT ayant pouvoir de Monsieur LEVAIGNEUR)

DÉCIDE de céder à la société Les Carrières de Vignats (ou tout tiers substitué à l'acquéreur), une parcelle d'environ 10.000 m² à prendre dans la parcelle cadastrée AI 86, située sur le Carel et Fouché, moyennant le prix de 42.000 €. La surface exacte cédée sera déterminée après établissement du document d'arpentage ;

DIT que le prix de cession demeure inférieur à l'évaluation de France Domaines car le terrain vendu sera grevé d'une servitude de passage et la société des Carrières de Vignats devra réaliser de lourds travaux d'aménagement à ses frais pour maintenir la desserte de la zone d'activités comme évoqué plus haut. Le prix de cession proposé tient donc compte de ces coûts futurs pour l'entreprise et de la servitude de passage.

DIT que les frais d'établissement du document d'arpentage seront à la charge de la commune ;

DIT que les autres frais relatifs à cette acquisition sont à la charge de l'acquéreur ;

AUTORISE monsieur le maire ou monsieur le 1^{er} adjoint à signer la promesse de vente, l'acte authentique, ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette cession

HABILITE Maître DAGUET, Notaire à Vernon à établir les actes de cession.

IV - CONTRAT DE PLAN INTERREGIONAL ETAT REGION - VALLEE DE LA SEINE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU VAL D'HAZEY SUR LE PROJET DE CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE

Le conseil municipal,

À la majorité pour, 1 contre (Madame MONOT ayant pouvoir de Monsieur TAGHERSOUT) et 3 abstentions (Madame ROUSSEL, Madame MONOT et Madame MONOT ayant pouvoir de Monsieur LEVAIGNEUR)

DÉCIDE d'émettre un avis favorable à la création, par la communauté d'agglomération Seine-Eure, d'une zone d'aménagement différé sur le périmètre du site inscrit au contrat de plan interrégional État Région – vallée de la Seine, tel qu'annexé.

DIT que la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et sera transmise à la communauté d'agglomération Seine-Eure.

V – CONVENTIONS DE SERVITUDES ENEDIS / LE VAL D'HAZEY : TRAVAUX DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE DU SITE SKYTECH

Le conseil municipal,

À la majorité pour, 3 abstentions (Madame MONOT et Madame MONOT ayant pouvoir de Messieurs TAGHERSOUT et LEVAIGNEUR)

APPROUVE les conventions de servitudes à intervenir entre la commune du Val d'Hazey et ENEDIS concernant :

- A – Rue de la Chartreuse : parcelles AL 123 – AL 131 et AL 14,
- B – Rue de la Chartreuse : parcelles AM 12 et AR 138,
- C – Carrefour RD 65/Rue Lavoisier : parcelle AK 179,
- D – Rond-point RD 65/Rue Louis Blériot : parcelle AI 262.

AUTORISE monsieur le maire ou monsieur le 1^{er} adjoint à signer lesdites conventions à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

VI – DENOMINATION DE LA VOIE DESSERVANT LE LOTISSEMENT RUE PIERRE LEVAIGNEUR, VILLAGE DE VIEUX VILLEZ

Le conseil municipal,

À la majorité pour, 3 contres (Madame MONOT et Madame MONOT ayant pouvoir de Messieurs TAGHERSOUT et LEVAIGNEUR)

DÉCIDE de dénommer « impasse des noyers » la voie desservant le lotissement rue Pierre Levaigneur, village de Vieux Villez, tel que mentionnée dans le plan ci-dessous :



VII - COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

ADOpte la mise à jour de la composition des commissions municipales comme indiqué ci-dessous :

COMMISSIONS	MEMBRES
Urbanisme - Travaux	Mmes CALVARIO, CHABANI, JORAND, NEVEU, MONOT M. LEJEUNE, DARTOIS, THOREL, BOUFELLE, JARRY
Mobilité – Environnement	Mmes CALVARIO, PAPI, CHABANI, JORAND, VAN ELSUE M. LEJEUNE, FERLONI, BLONDEL, SAINTIER
Finances	Mmes CALVARIO, PAPI M. LEJEUNE, JARRY, THIERRY, TAGHERSOUT
Affaires scolaires	Mmes BENOIT, CHABANI, JORAND, BRIATTE M. LEJEUNE, COULIBALY, TAGHERSOUT, FERLONI
Culture – Communication	Mmes CALVARIO, BENOIT, PAIN, TREMOLLIÈRES, DANIEL, M. THIERRY, LEJEUNE, GRILLAT, TAGHERSOUT, THOREL, FERLONI, BOUFELLE
Social – Jeunesse - Logement	Mmes ROUSSEL, BENOIT, PINSON, BRIATTE, CHALUPET, MONOT M. LEJEUNE, FERLONI, COULIBALY
Séniors – Fêtes et cérémonies	Mmes TREMOLLIÈRES, DANIEL, JORAND, BRIATTE, HERSANT, MONOT M. GRILLAT, LEJEUNE, THOREL, LEGENDRE, BLONDEL, BOUFELLE
Sécurité – Prévention	Mmes PAIN, DANIEL, M. LEJEUNE, TAGHERSOUT, BLONDEL, FERLONI
Associations et sports	Mmes PINSON, PAPI, VAN ELSUE M. BLONDEL, LEGENDRE, GRILLAT, LEJEUNE

VIII – OUVERTURE DE POSTE

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

ADOpte la proposition de monsieur le maire,

DÉCIDE de créer un poste d'adjoint du patrimoine, à temps complet,

ACTE que les crédits sont inscrits chapitre 012- Frais de personnels – du budget communal 2022,

DÉCIDE de modifier le tableau des emplois permanents communaux.

B- AFFAIRES CULTURELLES

IX – MISE EN PLACE DU PASS CULTURE

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

CONSIDÈRE l'intérêt pour la commune du Val d'Hazey de proposer le Pass Culture sur son territoire.

ADOpte la proposition de monsieur le maire,

DÉCIDE d'approuver le projet de convention.

AUTORISE monsieur le maire ou le 1er adjoint à signer la convention avec la société PASS CULTURE ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

X – EXTENSION DE L'ESPACE CULTUREL « MARCEL PAGNOL » : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES FONDS EUROPEENS DU FEDER

Le conseil municipal,

À la majorité pour, 3 abstentions (Madame MONOT et Madame MONOT ayant pouvoir de Messieurs TAGHERSOUT et LEVAIGNEUR)

APPROUVE le projet de réhabilitation et d'extension de l'Espace Culturel « Marcel Pagnol »,

AUTORISE le maire à solliciter les fonds européens du FEDER dans le cadre du projet d'extension / restructuration de l'Espace Culturel Marcel Pagnol,

ADOpte le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

POSTES DE DEPENSES	TOTAL HT	POSTES DE RECETTES	MONTANT	%
1 - Etudes préalables / MOE / AMO <i>Géomètre / études sols / diag. amiante</i> <i>Maitrise d'œuvre / AMO</i> <i>CSPS + CT</i>	18.815 €	ETAT- DSIL	415.152 €	16,43%
	287.848 €	REGION FRADT	410.000 €	16,23%
	15.400 €	DEPARTEMENT	410.000 €	16,23%
	322.063 €	FONDS EUROPEENS	786.051 €	31,11%
2 - Travaux (phase Avant-Projet Détaillé) <i>Travaux de réhabilitation et d'extension (APD)</i>	2.110.000 €	COMMUNE DU VAL D'HAZEY	505.300 €	20,00%
	2.110.000 €			
4 - Autres dépenses <i>Publication BOAMP / constats affichage PC</i> <i>Révision des prix de marché</i> <i>Assurance DO</i>	2.440 €			
	75.000 €			
	17.000 €			
	94.440 €			
TOTAL GENERAL	2.526.503 €	TOTAL	2.526.503 €	

XI - LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

ADOpte la proposition de monsieur le maire,

DÉCIDE d'approuver le bail joint en annexe pour le logement sis 23 rue Jean de Becker Rémy, quartier Aubevoye,

AUTORISE monsieur le maire ou le 1^{er} adjoint à signer le bail de location pour ce logement ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,

S'ENGAGE à inscrire la recette au compte 752 - revenus des immeubles – du budget communal.

XII - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL CONCERNANT L'ECLAIRAGE DU COMPLEXE SPORTIF DES BORDS DE SEINE

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

CONSIDÈRE la nécessité de maintenir les équipements sportifs du complexe sportif des Bords de Seine « Bernard Horcholle » à niveau et développer le sport en milieu rural,

AUTORISE monsieur le maire ou monsieur le 1^{er} adjoint a sollicité une subvention de 10.000€ par terrain auprès de la Fédération Française de Football au titre du dispositif du Fonds d'Aide au Football Amateur pour la mise en sécurité de l'éclairage, le passage de 16 projecteurs en LED et l'homologation de niveau 5 du complexe sportif des Bords de Seine « Bernard Horcholle »,

AUTORISE monsieur le maire ou monsieur le 1^{er} adjoint à signer les pièces afférentes à ce dossier,

DIT que la recette sera inscrite au compte 1318 – Subventions d'équipement transférables autres - du budget communal.

ACTE le plan de financement du projet comme suit :

Des travaux d'éclairage du terrain NNI 270220105 du complexe sportif des bords de Seine « Bernard Horcholle ». Le coût estimatif des travaux de l'éclairage et le passage de 8 projecteurs en LED est de 20.458,00€ HT, soit 24.549,20€ TTC €.

Financement	Montant des subventions	Taux
Fédération Française de Football (FFF)	10.000€	48,88%
Sous/Total subventions	10.000 €	
Autofinancement	10.458 €	51,12 %
Emprunt	0 €	
TOTAL	20.458 €	100%

Des travaux d'éclairage du terrain NNI 270220104 du complexe sportif des bords de Seine « Bernard Horcholle ». Le coût estimatif des travaux de l'éclairage et le passage de 8 projecteurs en LED est de 19.053,00€ HT, soit 22.863,60€ TTC €.

Financement	Montant des subventions	Taux
Fédération Française de Football (FFF)	10.000€	52,48%
Sous/Total subventions	10.000 €	
Autofinancement	9.053 €	47,52 %
Emprunt	0 €	
TOTAL	19.053 €	100%